



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

اللجنة الجهوية للانضباط
Commission Régionale de Discipline

Procès-verbal

N° 25 - Séance du :08/02/2023

Rencontres Séniors - Saison sportive 2022-2023

Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSEMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

Ordre du jour:

Régularisation de 06 situations disciplinaires



REGULARISATION DE (06) SITUATIONS DISCIPLINAIRES

En application des règles généraux de la FAF (Seniors de 2018) et sur la base des demandes émanant des clubs relatives à la régularisation des situations disciplinaires de leurs joueurs, la Commission de Discipline prononce :

AFFAIRE N°06 DU CLUB NRB ACHIR

Vu, la feuille de match.

Vu, les rapports des officiels.

Vu, la demande de régularisation du club NRB ACHIR reçue le 08/02/2023.

La CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE
AMARA FAICAL	22R05J0400	NRBA	Régularisation	Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale d'un (01) match ferme pour cumul de quatre (04) avertissements au cours des rencontres (Voir PV 08 Aff 0084, PV 09 Aff 0107, PV 14 Aff 0196, PV 16 Aff 0231). TOTAL : Deux (02) matchs fermes à compter du 08/02/2023.	Régularisation d'une situation disciplinaire.	102 & 134 RG

AFFAIRE N°07 DU CLUB NRB ACHIR

Vu, la feuille de match.

Vu, les rapports des officiels.

Vu, la demande de régularisation du club NRB ACHIR reçue le 08/02/2023.

La CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE
SAID MAHSAS ABDESSALAM	22R05J0407	NRBA	Régularisation	Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale d'un (01) match ferme pour cumul de quatre (04) avertissements au cours des rencontres (Voir PV 06 Aff 0048, PV 15 Aff 0209, PV 16 Aff 0231, PV 22 Aff 0318). TOTAL : Deux (02) matchs fermes à compter du 08/02/2023.	Régularisation d'une situation disciplinaire.	102 & 134 RG

AFFAIRE N°08 DU CLUB ES BOUTI SAYAH

Vu, la feuille de match.

Vu, les rapports des officiels.

Vu, la demande de régularisation du club ES BOUTI SAYAH reçue le 07/02/2023.

La CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE
---------------	-----------	------	--------------	----------------------	-------	---------

HADJI FOUAD	22R05J0380	ESBS	Régularisation	Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale d'un (01) match ferme pour cumul de quatre (04) avertissements au cours des rencontres (Voir PV 09 Aff 0112, PV 10 Aff 0133, PV 15 Aff 0216, PV 16 Aff 0238). TOTAL : Deux (02) matchs fermes à compter du 08/02/2023.	Régularisation d'une situation disciplinaire.	102 & 134 RG
-------------	------------	------	----------------	---	---	--------------

AFFAIRE N°09 DU CLUB CS CHECHAR

Vu, la feuille de match.
Vu, les rapports des officiels.
Vu, la demande de régularisation du club CS CHECHAR reçue le 07/02/2023.
La CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE
SAANOUNI RAMZI	22R05J0352	CSC	Régularisation	Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale d'un (01) match ferme pour cumul de quatre (04) avertissements au cours des rencontres (Voir PV 06 Aff 0049, PV 11 Aff 0145, PV 15 Aff 0212, PV 22 Aff 0316). TOTAL : Deux (02) matchs fermes à compter du 08/02/2023.	Régularisation d'une situation disciplinaire.	102 & 134 RG

AFFAIRE N°10 DU CLUB CHD EL HAMMADIA

Vu, la feuille de match.
Vu, les rapports des officiels.
Vu, la demande de régularisation du club CHD EL HAMMADIA reçue le 06/02/2023.
La CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE
SILEM KHALIL	22R05J0561	CHDH	Régularisation	Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale d'un (01) match ferme pour cumul de quatre (04) avertissements au cours des rencontres (Voir PV 11 Aff 0146, PV 19 Aff 0289, PV 22 Aff 0321, PV 23 Aff 0344). TOTAL : Deux (02) matchs fermes à compter du 08/02/2023.	Régularisation d'une situation disciplinaire.	102 & 134 RG

AFFAIRE N°11 DU CLUB CRB EL HAMMADIA

Vu, la feuille de match.
Vu, les rapports des officiels.
Vu, la demande de régularisation du club CRB EL HAMMADIA reçue le 06/02/2023.
La CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE
---------------	-----------	------	--------------	----------------------	-------	---------

TAIRI ADEL	22R05J0687	CRBEH	Régularisation	Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale d'un (01) match ferme pour cumul de quatre (04) avertissements au cours des rencontres (Voir PV 10 Aff 0128, PV 16 Aff 0237, PV 17 Aff 0260, PV 22 Aff 0322). TOTAL : Deux (02) matchs fermes à compter du 08/02/2023.	Régularisation d'une situation disciplinaire.	102 & 134 RG
------------	------------	-------	----------------	---	---	--------------

Séance levée à 11h30.

Le Président
L.Boumaraf



Le Secrétaire
R.Abdessemed